

Le 5 décembre 2021

Madame, Monsieur,

Chers parents,

Suite à la réunion du Comité de concertation du 3 décembre 2021, de nouvelles mesures visant à éviter la détérioration de la situation sanitaire ont été communiquées.

Certaines d'entre elles affectent la vie des écoles fondamentales et secondaires, y compris pour des élèves très jeunes. Nous espérons que ces mesures permettront une amélioration rapide des conditions sanitaires, de façon à ce que leur application soit aussi brève que possible.

A tous les niveaux, il reste indispensable que les parents préviennent l'école si leur enfant est en quarantaine COVID ou a été testé positif. Dans l'attente d'un résultat de test, les élèves ne peuvent être présent.e.s à l'école.

#### Pour l'école fondamentale

Les cours se poursuivront jusqu'au 17 décembre et seront suspendus la semaine du 20 au 24 décembre. Aucun enseignement à distance ne sera organisé, aucun travail à domicile ne sera demandé.

Une garderie sera prévue pour la semaine du 20 au 24 décembre (jusqu'à 12h le vendredi 24), uniquement pour les parents dont le métier nécessite une présence physique, ou si les enfants doivent être confié.e.s à des personnes à risque. Les parents souhaitant utiliser cette possibilité sont priés de se signaler avant le 17 décembre.

Il n'y aura pas de garderie pendant les vacances d'hiver.

Pour les élèves à partir de la 1ère année primaire, le port du masque devient obligatoire à partir du 6 décembre lors des déplacements en intérieur. Il n'est donc pas obligatoire lorsque les enfants mangent ou sont en récréation (sauf dans le préau).

L'éducation physique est maintenue.

Les excursions d'une journée sont suspendues jusqu'au 17 décembre inclus.

#### Pour l'école secondaire

Les cours se déroulent normalement les 6 et 7 décembre.

A partir du mercredi 8 décembre et jusqu'au 24, un retour à l'enseignement hybride est prévu, y compris pour les élèves de 7ème et 8ème.

Cependant, l'hybridation pourra être suspendue en période de révisions et d'examens.

Vous serez informés ce mardi 7 décembre des modalités pratiques de l'organisation des activités pédagogiques pour chaque niveau d'études entre le 8 et le 24 décembre.

Les cours d'éducation physique peuvent se poursuivre selon les protocoles en vigueur, à l'école et dans les éventuels lieux d'accueil.

Toutes les activités extra-muros sont suspendues jusqu'au 24 décembre.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Marc Charlier  
Directeur de l'école secondaire

Cécile Gruloos  
Directrice de l'école fondamentale